

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA</b>			
<b>Compte rendu de la réunion du 24 mars 2015</b>			
Date : 24/03/2015	Lieu : DREAL Tholonet	Heure : 9h30	Compte rendu approuvé le : 19 juin 2015

**Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DREAL) ou diffusés par mail :**

- Plan de gestion de la RNNPM ; Plan d'action Teucrium pseudochemaepitys, Stratégie Criquet de Crau

**Documents présentés/diffusés en séance :**

- Diaporamas relatifs à chacun des points de l'ordre du jour

**Pièces jointes au présent compte-rendu :**

- Avis 2015-01, 2015-02, 2015-03, 2015-04
- Compte rendu annuel d'activités 2014

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

**Pour avis :**

- Avis 2015-01 : Stratégie de conservation du Criquet de Crau
- Avis 2015-02 : Référentiel ZNIEFF : Méthodologie pour l'établissement de la liste des mollusques
- Avis 2015-03 : Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures
- Avis 2015-04 : Plan d'action en faveur du Teucrium pseudochemaepitys

**Pour information**

- Renouvellement de la composition du conseil
- Labellisation UICN de la liste rouge régionale des plantes vasculaires
- La stratégie globale Biodiversité
- La stratégie opérationnelle en faveur des espèces

**Étaient présents les membres du CSRPN :**

M. BARBERO M.  
M. BENCE S.  
Mme BELLAN D.  
M. BOILLLOT F.  
M. CHEYLAN G.  
M. DUMONT B.  
M. GRILLAS P.

M. MEDAIL F.  
M. NEVE G.  
M. SANT S.  
M. TARDIEU C.  
M. TATONI T.  
M. VAN ES J.  
M. VERLAQUE M.

**Membres du CSRPN non présents :**

Mme BERNARD-LAURENT A.(excusée)  
M. CAVALLI L.(excusé)  
M. COSSON E. (excusé)  
M. DEMOUCHY G.

M. FLITTI A.(excusé)  
M. FRANCOUR P. (excusé)  
Mme MANGIALAJO L.(excusée)  
M. NAPOLEONE C (excusé)  
M. PICON B.  
M. ROUSSET C.(excusé)

**Également présents (selon les dossiers) :**

Conseil Régional : Mme HAYOT C. ; M. QUENAULT F. ;  
CEN PACA : M. TATIN L. ; M. ROY C. ;  
CG 83 / RNN Plaine des Maures : M. GUICHETEAU D. ; Mme AGERO C. ; M. LIMAGNE J. ;  
CG 83 : Mme SERRA M.Cl. ;  
CBNMed : Mme LOCHON S. ; Mme DIADEMA K. ; M. PIRES M.  
DREAL : Mme MEYER D. ; Mme DEMARTINI C. ; M. BUSSON S. ; M. ROLLAND R. ; M. SALLES J.M.

## 1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 3 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Compte rendu d'activité annuel

Le compte rendu d'activité 2014 n'appelle pas de commentaires particuliers et est approuvé.

### 1. Compte rendu des mandats de représentation

- Conseil maritime de façade (Denise Bellan) : Plusieurs réunions ont permis d'aborder la mise en place de la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM), notamment pour l'état écologique du milieu marin, Natura 2000 au large, le plan d'action milieu marin (PAM), la charte du Parc National de Port Cros, l'installation d'éoliennes en mer.
- Mesures compensatoires de la zone de Fos (patrick Grillas) : Regret que ce groupe n'ait pas été réuni depuis longtemps.

### 2. Renouvellement de la composition du conseil

Le mandat actuel arrivant à expiration le 29 juillet 2015, la DREAL va engager la préparation du renouvellement. Chaque membre actuel peut faire connaître sa candidature et son bilan personnel des 5 années de mandat. Un mail de sollicitation précisant les attendus sera envoyé à chacun.

Les premiers commentaires directs permettent d'évoquer :

- un questionnement sur le fonctionnement du groupe « espèces », le positionnement des avis d'experts et l'information du conseil,
- l'intérêt du fonctionnement en GT qui apporte la souplesse nécessaire et a permis de faire avancer les programmes (ex : TVB/SRCE, Natura 2000).

Le contexte et les besoins de sollicitations du Conseil évoluant également, un enseignement sera tiré de toutes ces éléments pour faire évoluer les pratiques et, le cas échéant, le règlement intérieur de la prochaine assemblée.

### 3. Stratégie de conservation du Criquet de Crau

En introduction, Robin ROLLAND rappelle le contexte général concernant cette espèce endémique protégée mais très menacée et pour laquelle le territoire de la RNN des coussouls assure une responsabilité très importante. Cet enjeu majeur sera d'ailleurs clairement identifié dans le prochain plan de gestion de la RNN qui sera présenté au CSRPN courant 2015. Il signale également l'abandon du projet d'extension du dépôt de munitions de Calissane (Miramas) dont l'emprise se situait sur l'habitat d'une des plus importantes populations connues de cette espèce. C'est une décision responsable très importante prise par le ministère de la Défense, le criquet de Crau ayant été sans aucun doute le principal critère motivant l'abandon de ce projet à cet endroit (le projet est finalement reporté dans l'emprise existante du dépôt de munitions). Il précise enfin que toutes les actions menées par le CEN PACA sur cette espèce protégée sont dûment autorisées par arrêté préfectoral, pris après avis du CNPN.

Le document a été mis à la disposition de tous les membres du CSRPN sur l'extranet.

Laurent TATIN, chargé de mission scientifique de la RNN des coussouls de Crau, présente la stratégie 2015-2020, élaborée avec des experts de l'UICN, avec l'appui d'un diaporama :

- rappel des enjeux et des menaces ;
- évaluation du statut UICN du criquet de Crau, retenue comme **espèce en danger critique d'extinction** ;
- très forte responsabilité de la réserve et de ses abords ;
- résultats des travaux menés, dont ceux de l'Atelier tenu en juin 2014 ;
- méthodologie d'élaboration de la stratégie ;
- définition des objectifs à long terme (recherche, gestion conservatoire) ;
- estimation du budget nécessaire et moyens financiers actuellement disponibles.

Laurent TATIN mentionne également :

- les difficultés de détection sur le terrain de cette espèce très cryptique ;
- la très forte régression de la population, selon des causes encore largement méconnues ;
- la pertinence de disposer d'un document spécifique pour cette espèce et adoptant la méthodologie de l'UICN ;
- l'importance que ce document puisse être validé par les instances scientifiques locales et nationales (Conseil scientifique de la réserve, CSRPN PACA et CNPN).

### **Synthèse des échanges :**

F. Médail souligne l'intérêt de cette initiative et la qualité du document produit qui porte de plus sur le groupe des invertébrés, trop souvent négligé dans les actions de conservation de la nature ; l'identification des menaces réelles est effectivement l'un des points essentiels du plan d'actions (lien éventuel avec la pollution générale?) ; il souligne la possibilité de mobiliser des étudiants de l'IMBE pour contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie ; il s'interroge sur l'hypothèse d'un soutien financier de la part de BMW ?

A une question de Thierry Taton sur les difficultés à repérer les individus de cette espèce, L. Tatin précise que son identification, une fois l'individu repéré, reste quant à elle facile (espèce de grande taille, peu mobile et très caractéristique) ;

M. Barbero s'interroge sur les éventuelles variations interannuelles des populations, notamment au regard des conditions climatiques. Il est répondu qu'une réflexion sur ce sujet a été menée en 2006/2007 et que des températures basses tardives pouvaient avoir un impact significatif et négatif sur les pontes.

P. Grillas s'interroge sur l'impact réel de prédateurs divers sur la dynamique de la population. Cela lui semble une hypothèse « facile » à retenir mais à laquelle il ne croit pas, même s'il est vrai que des espèces pouvant consommer ce type de proies se sont fortement développées récemment (tel le Héron garde-boeuf). Selon lui, l'effondrement de la population sur quelques noyaux ne fait pas penser à une cause liée à un excès de prédation. Dispose-t-on d'ailleurs d'une analyse sur la densité moyenne « normale » du Criquet de Crau ? L. Tatin mentionne quelques références, partielles et anciennes (sur les juvéniles et les adultes). 1 seul des noyaux suivis semble disposer actuellement d'une population identique ; on ne dispose pas d'information sur les 3 autres noyaux étudiés.

Globalement, une étude démographique serait très pertinente à mettre en place ;

M. Verlaque s'interroge sur l'impact éventuel de produits phytosanitaires, notamment utilisés pour les moutons. En réponse, il est précisé que ce même questionnement a été évoqué, dans le cadre de la réserve naturelle nationale, lors d'un LIFE Percnoptère et vis à vis du lézard ocellé dont la population a également fortement chuté. Des suivis assurés par la DSV, à l'époque (2006) ont été réalisés. A priori, en Crau, milieu très sec, il n'y aurait pas d'inquiétude particulière à avoir sur ce sujet. Mais la chute de la population de lézard reste toutefois non expliquée..

A une question sur une éventuelle prédation par les fourmis, il est répondu que cela n'a pas été observé sur les adultes. Par contre, il n'y a pas de réponse vis à vis des œufs et des juvéniles. F. Médail évoque un éventuel risque, à confirmer, d'endoparasitisme par des diptères.

S. Bence souligne que le travail mené sur le Criquet de Crau pourrait également contribuer, de manière certes indirecte, à une meilleure connaissance de l'autre espèce proche, le criquet hérissé, également protégé.

**Avis 2015-01** : Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité sur la première stratégie 2015-2020 pour la conservation du Criquet de Crau, considérant :

- la qualité du travail mené, avec l'appui des principaux experts de ce groupe taxonomique ;
- le statut UICN très inquiétant (en danger critique d'extinction) faisant de cette espèce l'un des taxons parmi les plus rares et menacés de France métropolitaine ;
- l'urgence à agir, notamment dans le cadre du plan de gestion de la RNN des coussouls de Crau et du site Natura 2000 de la Crau sèche ;

Le CSRPN souhaite vivement que des moyens financiers à la hauteur des enjeux puissent être mobilisés pour la mise en œuvre de cette stratégie.

#### 4. Référentiel ZNIEFF : Méthodologie pour l'établissement de la liste des mollusques

La méthodologie ZNIEFF prévoit, pour les groupes le permettant, l'élaboration de listes d'espèces déterminantes et remarquables, qui servent à définir et décrire les zones. Au nom du secrétariat scientifique, Cédric Roy (CEN PACA) présente le projet de méthodologie pour l'établissement de la liste des mollusques.

Il s'appuie sur le premier inventaire des mollusques d'intérêt patrimonial de la région PACA, réalisé en 1999 par Gargominy et Ripken, qui avait conduit, à l'époque, à l'inscription de ces espèces sur la listes des mollusques remarquables. Une bonne évolution de la connaissance disponible permet à présent d'envisager la définition d'espèces déterminantes. La méthodologie comprend :

- la sollicitation des experts régionaux (au nombre de 6)
- les recherches bibliographiques et l'exploitation des bases de données
- l'élaboration d'une liste régionale des espèces présentes
- pour chaque espèce, une cotation de 1 à 4, sur la base de 4 critères : distribution géographique, rareté, vulnérabilité, exigences écologiques
- les espèces classées entre 14 et 16 seront proposées comme déterminantes, celles entre 10 et 13 seront proposées comme remarquables
- une annexe présentera les espèces : potentielles en région ; considérées comme disparues ; au statut taxinomique controversé ;

Le calendrier prévoit une nouvelle consultation du conseil sur les résultats avant la fin de l'année 2015.

Les remarques du conseil portent sur :

- la définition écologique de l'aire d'endémisme (éviter les endémismes administratifs!)
- le traitement des espèces à aire disjointe
- la pondération des inégalités de pression d'observation

**Avis 2015-02** : Le CSRPN émet un avis favorable à la méthodologie proposée pour l'établissement de la liste référentielle ZNIEFF des mollusques déterminants et remarquables de PACA.

#### 5. Labellisation de la liste rouge régionale des plantes vasculaires

Le projet de liste rouge régionale de la flore vasculaire, présentée pour avis lors de la séance du 3 octobre 2014, a été complétée sur les espèces marines et transmise à l'UICN. La labellisation officielle de l'UICN a été obtenue en date du 20 mars 2015.

Elle sera prochainement disponible en ligne (site DREAL, sites CBN, SILENE). Les 4 listes régionales existantes vont faire l'objet d'une publication et d'une communication d'ici la fin 2015.

Le conseil demande si d'autres listes sont en cours (aucune à ce jour). Il insiste sur l'interêt de ces démarches, en tant qu'outils d'aide aux politiques de conservation d'une part, pour le bénéfice du bilan taxinomique par groupe et le rôle d'animation des experts en systématique liés au travail d'élaboration d'autre part.

#### 6. Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures

Le dossier est présenté par l'équipe gestionnaire (Conseil général du Var) : Dominique Guicheteau, responsable scientifique, et Concha Agero, Conservatrice.

A l'issue de cette présentation, le président rappelle le contexte de création de la réserve, qui a nécessité la mobilisation de plusieurs scientifiques de renom au plan national. Dès l'origine, l'enjeu de compatibilité entre la protection de la biodiversité et les activités humaines a été mis en avant .

La plaine des Maures est une terre de contraste, présentant à la fois une biodiversité exceptionnelle et une forte pression anthropique. Le plan de gestion doit donc répondre à la réelle nécessité de préserver la biodiversité exceptionnelle de cet espace, tout en confortant les activités humaines structurantes.

## Les éléments de débat :

- Le fort enjeu de préservation des réseaux hydrographiques de surface (de la rivière au ruisseau et à la mare temporaire, notamment à travers les 2 grands bassins versants que sont le Riautord et l'Aille). Il est bien identifié. Il existe également un enjeu d'amélioration de la qualité des eaux pour permettre la reconquête de certains espaces par l'ichtyofaune.
- Le maintien des corridors et le respect du SRCE. En illustration, la préservation des ripisylves, leur protection en particulier vis-à-vis d'une fréquentation trop importante doit être assurée, afin de leur permettre de continuer à rendre de nombreux services écologiques (corridor, filtre, etc.).
- La nécessité de conserver un point de vigilance sur le dispositif de défense des forêts contre les incendies (DFCI). Celui-ci, bien que largement justifié pour son rôle dans la protection des habitants, habitats et espèces de la plaine, doit cependant être entretenu selon des modalités qui intègrent mieux la dimension « biodiversité », s'attachent à préserver les zones à fort enjeux et à proposer un aménagement paysager plus intégré. Le débroussaillage sélectif et le maintien de certains végétaux peu inflammables (tel que le filaire - cf. travail réalisé par Louis Olivier à Valabre) est souhaitable, afin de préserver au sein de ces ouvrages certaines zones fraîches et refuges pour la petite faune. Concernant la DFCI toujours, il faut veiller à préserver les mares temporaires des infiltrations de produits issus des broyats résultant des entretiens des coupures, par exemple par une zone tampon de non intervention. Ceux-ci dégagent en effet lors de leur dégradation lente des polyphénols altérant le fonctionnement des milieux humides temporaires.

Le gestionnaire rappelle la complexité du jeu d'acteur DFCI au sein de la plaine, et confirme le travail déjà accompli sur les points évoqués, et les progrès constatés sur le terrain. D'autre part, il rappelle son engagement fort dans la poursuite de ce travail de concertation quasi-quotidien, en vue de préserver les richesses de la RNN dans ces espaces entretenus régulièrement.

- Les vignes représentent une surface importante de la RNN. En réponse à la question sur les modes de cultures actuels, le gestionnaire précise que la grande majorité des surfaces et exploitants ont des pratiques conventionnelles et intensives, incluant l'irrigation. Cependant certains viticulteurs sont ouverts à une évolution vers des pratiques plus raisonnées et il y a 3 exploitants en agriculture biologique à ce jour. Il est prévu de mener des expérimentations avec des volontaires, portant sur des modes de cultures et itinéraires techniques plus compatibles avec les enjeux de la RNN. Il y a aussi un travail à conduire sur la question des friches en lien avec les tortues d'Hermann et les espèces messicoles.

Concernant l'impact des pratiques agricoles en réserve, illustré par l'état très dégradé des ruisselets temporaires en bordure de vigne, le gestionnaire précise qu'un diagnostic approfondi sur les pratiques et parcelles cultivées va être mené dans le cadre du premier plan de gestion, en partenariat avec la chambre d'agriculture. Une instance de concertation avec le monde agricole a été mise en place à l'occasion de la concertation sur le plan de gestion.

- La question apicole est également évoquée, qui pointe l'importance du maintien de certains milieux comme les châtaigneraies du massif et la calunaie.
- Enfin, l'exploitation forestière doit être accompagnée, en particulier les coupes de chênes-lièges et de pins d'Alep.
- Sur le volet Flore, les richesses de la plaine des Maures ne s'arrêtent pas aux limites de la RNN, il est donc pertinent d'avoir mené l'analyse floristique sur un territoire plus large. Au sujet de *Smyrnum perfoliatum*, retenue dans les espèces à enjeu majeur de la RNN, le conseil indique qu'il s'agit d'une espèce introduite qui présenterait plutôt un intérêt « culturel ». Le gestionnaire précise que ce sont les critères de rareté et de menace (validés par le CBNMed), plus que l'enjeu intrinsèque de l'espèce, qui ont conduit à cette qualification.

- L'intérêt de la RNN pour conduire des études qu'on n'arrive pas à faire ailleurs, concernant notamment les lépidoptères, est souligné.
- En ce qui concerne le lien entre la RNN et les ENS, le gestionnaire détaille les ENS existants et les acquisitions en cours et prévues par le CG 83. Une des actions du plan de gestion consiste en la prise d'un périmètre de préemption sur toutes les communes de la RNN.

#### Conclusion des échanges :

De l'avis général, c'est un travail de très bonne qualité. Frédéric Médail, membre du CSRPN et du Conseil Scientifique de la RNN, rapporte l'investissement remarquable de l'équipe de la RNN pour la production de ce bon document dans un temps limité. Il précise que le conseil scientifique a été amené à réduire la complexité de certaines actions pour les rendre plus réalistes et proportionnées. Le CS suit avec attention ce qui se passe sur l'ISDND du Balançan.

Le président félicite l'équipe de la réserve pour la qualité du document présenté, en particulier sur la dimension « terre de contrastes ». Le travail scientifique est excellent. Il proposera des corrections de détail directement au gestionnaire.

Sur la question de la DFCI, des progrès sont encore à réaliser. Un travail important est à poursuivre avec le secteur viticole. Sur ce point, le CSRPN considère que la conservation de la biodiversité et de l'écodiversité dans la RNN a atteint son point d'équilibre avec le maintien des activités agricoles actuelles. Cet état d'équilibre ne peut être modifié au risque de perturber fortement la fonctionnalité des écosystèmes et la biodiversité qui ont justifié la création de la RNN.

**Avis 2015-03 :** Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité au plan de gestion de la RNN de la Plaine des Maures. Il précise qu'il considère que la conservation de la biodiversité et de l'écodiversité dans la RNN a atteint son point d'équilibre avec le maintien des activités agricoles actuelles. Cet état d'équilibre ne peut être modifié au risque de perturber fortement la fonctionnalité des écosystèmes et la biodiversité qui ont justifié la création de la RNN.

## 7. Présentation de la Stratégie globale pour la Biodiversité

La Stratégie Globale Biodiversité (SGB) PACA est présentée par Céline Hayot du Conseil Régional PACA.

Les échanges principaux :

- Dommage que le logo présente un papillon de Nouvelle Zélande...
- Qui va donner son avis sur la pertinence des actions avant qu'elles ne soient lancées ?

CR : Cela relève du comité de suivi ; ce sera possible pour les actions qui donnent lieu à financement par le CR.

- Il y a un manque d'écologues dans les collectivités locales notamment pour ce qui concerne l'élaboration des documents de planification ; il y a un besoin d'améliorer l'information des collectivités. Par ailleurs, l'implication des entreprises est importante.
- Les collectivités locales sont très sensibles à la communication sur la biodiversité urbaine, possiblement au détriment des vrais enjeux. Cette thématique est utilisée par les élus à des fins de communication.

La thématique est à la mode et il y a un risque de galvauder les enjeux de biodiversité, même s'il peut y avoir un intérêt au plan de la sensibilisation et de la pédagogie. Les enjeux principaux de biodiversité, en PACA, ne sont pas en ville.

Les enjeux sont tellement considérables en PACA qu'il n'est pas pertinent de se disperser sur la biodiversité urbaine ; cela devrait être considéré comme secondaire en PACA.

CR : Il y a aussi des enjeux d'entretien des jardins partagés, d'espaces verts, d'îlots de fraîcheur... Le CR est en train de monter une formation au CNFPT à destination des agents des collectivités et de l'État.

- Lorsqu'on tente de mettre de la biodiversité dans les grands programmes territoriaux, cela ne sert à rien ; par exemple, le travail sur le GPMM ne prend pas en compte la biodiversité parce que cela entrave le développement économique. Constat d'échec sur la volonté de prise en compte de la biodiversité par les élus et les porteurs de projets.
- Les élus et les ingénieurs qui élaborent les programmes et documents de planification ne connaissent pas la biodiversité. Le travail sur la nature en ville sert à sensibiliser ces acteurs afin de leur apporter des éléments de connaissance qu'ils pourront ensuite utiliser. Ce travail ne relève pas de la communauté scientifique.

## 8. La stratégie opérationnelle en faveur des espèces

Présentation par Robin Rolland et Caroline Demartini du travail mené en 2011 et 2012 par la DREAL, le Conseil Régional et l'ARPE

Les échanges principaux :

- Il faut avancer sur le sujet ; l'édifice doit être consolidé. Concernant la flore, il y a des réflexions approfondies dans le cadre des CBN sur une meilleure hiérarchisation des enjeux des espèces de façon à avoir une grille d'analyse la plus cohérente possible qui dépasse le cadre administratif régional et s'inscrive dans une logique biogéographique (ex : travail conduit dans le cadre d'Alcotra). Le dernier CS du CBNMED a été centré autour de cette thématique de priorisation pour la flore et les habitats. Ces réflexions sont à intégrer pour identifier les niveaux de conservation de façon à ce que le choix des espèces et habitats sur lesquels intervenir soit plus rigoureux.
- Ces plans d'actions sont de très bonnes choses mais l'ampleur des efforts est sans rapport avec les effets sur les zones humides de la mauvaise application des réglementations nitrates, DCE, et de la démoustication. Les phénomènes massifs de dégradation et de banalisation des milieux auxquels on doit faire face ne sont pas en rapport avec les efforts faits pour sauver telle ou telle espèce. Il faut réserver ces outils à des espèces pour lesquelles c'est efficace. Si une espèce est menacée par la dégradation des milieux ou l'usage de pesticides, il est plus efficace de traiter la cause du problème.
- Les biologistes marins se sont organisés pour étudier de manière systémique les habitats marins dans le cadre de la DCSMM (herbier, coralligène et grottes sous-marines). Mais on ne sait pas suffisamment inspirer les directives et conventions internationales. L'approche écosystémique permet de mieux savoir ce qui peut résister aux pressions et cette approche est trop souvent négligée.
- Natura 2000 a permis d'instiller cette démarche.
- Il ressort une demande d'une approche écosystémique même si l'approche nationale ne renonce pas à l'approche « espèces » (qui répond aussi à la logique « listes rouges »).
- En matière de hiérarchisation, les CBN étaient partis sur un nombre d'espèces limité (en lien avec les moyens financiers disponibles). En parallèle, il y a le montage d'un programme ALCOTRA qui doit permettre d'identifier les enjeux de conservation, hors de toutes contraintes administratives et réglementaires sur l'ensemble des Alpes du Sud occidentales. Fin 2015, pour ¼ de la flore de PACA, il y a aura une hiérarchisation des enjeux de conservation ; il sera alors possible d'identifier les modalités d'actions à privilégier.

Synthèse :

Pour ce qui concerne la flore, il convient de noter qu'un important travail de hiérarchisation des enjeux des espèces au niveau de la région biogéographique est en cours et devrait aboutir fin 2015. Les résultats de ces travaux devraient être pris en compte dans l'actualisation de la stratégie PACA. L'approche écosystémique permet une meilleure évaluation de la résistance des espèces aux pressions mais elle est trop souvent négligée du fait de sa complexité. Enfin, pour certains milieux tels que les zones humides, les phénomènes massifs de dégradation et de banalisation sont tels que cette approche n'est pas adaptée. Les plans d'actions devraient cibler prioritairement des espèces pour lesquelles cet outil peut être efficace.

## 9. Plan d'action en faveur du *Teucrium pseudochamaepitys*

En introduction, Robin ROLLAND rappelle le travail mené dans le cadre du projet d'extension de 2 postes GRTgaz existants sur des sites de garrigue, impactant notamment cette espèce de *Teucrium* (mais aussi *Helianthemum syriacum*) :

- instruction au titre d'une demande de dérogation « espèces protégées »,
- avis favorable du CNPN Flore et arrêté préfectoral d'autorisation avec diverses mesures prescrites en faveur de la biodiversité dont une mesure d'accompagnement : l'élaboration d'un plan régional d'actions pour l'ensemble des stations métropolitaines du *Teucrium pseudochamaepitys*.

Le travail a été financé par le maître d'ouvrage GRTgaz et confié au CBNMed avec l'appui de l'IMBE sur certains aspects scientifiques. Un comité de suivi a été mis en place. Le bilan stationnel et le projet de plan d'actions ont été communiqués à tous les membres du CSRPN, via l'extranet.

Mathias PIRES, représentant le CBNMed, détaille les modalités d'élaboration et les résultats du travail réalisé, avec l'appui d'un diaporama :

- Genèse et réel besoin de plans régionaux d'actions « Flore », selon l'analyse du CBNMed ;
- Structure d'un PRA « type » composé de 3 phases : bilan stationnel (si possible exhaustif) et des connaissances ; approche spécialisée ; plan d'actions opérationnel proprement dit ;
- Application au cas du *Teucrium pseudochamaepitys* :
- Etat des connaissances pour chaque station et menaces ;
- Analyse casatrale et situation vis à vis des PLU ;
- Stratégie à long terme, comprenant 15 actions complémentaires et hiérarchisées.

Le CBNMed a déjà présenté son cadre de réflexion sur les PRA lors de son dernier conseil scientifique 2015 ; il est toujours preneur de réflexions et de remarques sur divers points, notamment :

- cahier des charges type pour un PRA « Flore » ;
- précaution à retenir quant à la diffusion des données (souvent très précises) ;
- problème récurrent lié aux moyens financiers et humains limités.

Discussion :

- S. Sant s'interroge sur les connaissances disponibles préalables sur cette espèce, en particulier d'un point de vue génétique ; le CBNMed confirme la réelle rareté de ce taxon sténo-méditerranéen, les menaces qui pèsent sur plusieurs de ses stations et enfin l'absence de connaissances sur les aspects génétiques ;
- M. Verlaque souligne la pertinence qu'il pourrait y avoir, au regard de situations souvent très précaires, à envisager la ré-introduction ou l'introduction d'individus dans divers sites préservés, afin d'anticiper la disparition quasi annoncée, voire inéluctable, de plusieurs stations connues ;
- T. Tatoni constate que cette espèce pourrait être assez symbolique, voire justement stratégique, pour lutter contre le mitage en situation péri-urbaine dans la région marseillaise ; D. Bellan-Santini reste cependant très inquiète dans le cadre des perspectives de densification de l'urbanisation et des zones péri-urbaines (parfois sans aucun besoin d'autorisation préalable) ; F. Médail souhaiterait que des sociologues puissent s'approprier ce cas d'étude !
- A une question de F. Médail sur le succès reproducteur et sur la germination, il est précisé que cette dernière apparaît très faible ;
- M. Barbero s'inquiète également quant à la fermeture parfois rapide des milieux propices à son développement ;
- S. Lochon, conservatrice du CBNMed, constate que seules 5 communes sont concernées par l'essentiel des populations et qu'un porté à connaissance (PAC) pourrait être organisé au plus près du terrain avec les services techniques concernés (et si possible les élus) et avec l'appui essentiel des services de l'Etat (DDTM, DREAL) ; cela

reste néanmoins un gros travail à réaliser et qui devrait nécessairement s'inscrire dans la durée ;

- S. Bence signale qu'une action d'information du même ordre, auprès d'agents d'entretien et de propriétaires, a été réalisée dans le Var, pour des sous-espèces de Lépidoptères ;

**Avis 2015-04** : Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de plan régional d'actions (PRA), étendu de manière pertinente aux stations connues d'autres régions administratives. Il recommande un rapprochement assez urgent vers les communes concernées pour les informer des enjeux mais aussi du cadre réglementaire lié à cette espèce protégée au niveau national. Il retient la pertinence de lancer une étude de type sociologique, mais ne méconnaît pas les difficultés pour sa mise en œuvre (qui ?; financement ; traduction opérationnelle des résultats, etc.).

La prochaine réunion est fixée le 19 juin 2015

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 heures 30.

Secrétaire de séance : DREAL

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

*Signé*

*Signé*

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2015-01

Date : 24/03/2015	Objet : Stratégie de conservation du Criquet de Crau 2015-2020	Avis : Favorable à l'unanimité
----------------------	--	--------------------------------------

Le CSRPN réuni le 24 mars 2015, a examiné le projet de stratégie de conservation du Criquet de Crau, pour la période 2015 à 2020.

Le dossier est présenté par Laurent Tatin, chargé de mission scientifique de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau (et agent du CEN PACA, co-gestionnaire de la réserve pour le compte de l'Etat/DREAL.

**Avis N°2015- 01** : Le CSRPN a examiné le projet et a formulé un avis favorable à l'unanimité sur la première stratégie 2015-2020 pour la conservation du Criquet de Crau, considérant :

- la qualité du travail mené, avec l'appui des principaux experts de ce groupe taxonomique ;
- le statut UICN très inquiétant (en danger critique d'extinction) faisant de cette espèce l'un des taxons parmi les plus rares et menacées de France métropolitaine ;
- l'urgence à agir, notamment dans le cadre du plan de gestion de la RNN des coussouls de Crau et du site Natura 2000 de la Crau sèche ;

Le CSRPN souhaite vivement que des moyens financiers à la hauteur des enjeux puissent être mobilisés pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

*signé*

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2015-02

Date : 24/03/2015	Objet : Référentiel ZNIEFF : Méthodologie pour l'établissement de la liste des mollusques	Avis : Favorable à l'unanimité
----------------------	--	-----------------------------------

Le CSRPN réuni le 24 mars 2015, a examiné la proposition de méthodologie pour l'établissement de la liste référentielle ZNIEFF des Mollusques

Le dossier est présenté par Cédric Roy (CEN PACA), au nom du secrétariat scientifique des ZNIEFF.

La méthodologie ZNIEFF prévoit, pour les groupes le permettant, l'élaboration de listes d'espèces déterminantes et remarquables, qui servent à définir et décrire les zones.

Un premier inventaire des mollusques d'intérêt patrimonial de la région PACA, réalisé en 1999 par Gargominy et Ripken, avait conduit, à l'époque, à l'inscription de ces espèces sur la listes des mollusques remarquables. Une bonne évolution de la connaissance disponible permet à présent d'envisager la définition d'espèces déterminantes. La méthodologie comprend :

- la sollicitation des experts régionaux (au nombre de 6)
- les recherches bibliographiques et l'exploitation des bases de données
- l'élaboration d'une liste régionale des espèces présentes
- pour chaque espèce, une cotation de 1 à 4, sur la base de 4 critères : distribution géographique, rareté, vulnérabilité, exigences écologiques
- les espèces classées entre 13 et 16 seront proposées comme déterminantes, celles entre 9 et 12 seront proposées comme remarquables
- une annexe présentera les espèces : potentielles en région ; considérées comme disparues ; au statut taxinomique controversé.

Le calendrier prévoit une nouvelle consultation du conseil sur les résultats avant la fin de l'année 2015.

Les remarques du conseil portent sur :

- la définition écologique de l'aire d'endémisme (éviter les endémismes administratifs!)
- le traitement des espèces à aire disjointe
- la pondération des inégalités de pression d'observation

**Avis N°2015- 02** : Le CSRPN émet un avis favorable à la méthodologie proposée pour l'établissement de la liste référentielle ZNIEFF des mollusques déterminants et remarquables de PACA.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2015-03

Date : 24/03/2015	Objet : Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures	Avis : Favorable à l'unanimité
----------------------	--	--------------------------------------

Le CSRPN réuni le 24 mars 2015, a examiné le projet de plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures.

Le dossier est présenté par l'équipe gestionnaire (Conseil général du Var) : Dominique Guicheteau, responsable scientifique, et Concha Agero, Conservatrice.

La plaine des Maures est une terre de contraste, présentant à la fois une biodiversité exceptionnelle et une forte pression anthropique. Le plan de gestion doit donc répondre à la réelle nécessité de préserver la biodiversité exceptionnelle de cet espace, tout en confortant les activités humaines structurantes.

### Points principaux du débat (cf compte rendu):

- Le fort enjeu de préservation des réseaux hydrographiques de surface
- Le maintien des corridors et la préservation des ripisylves
- les modalités du dispositif de défense des forêts contre les incendies (DFCI).
- La gestion viticole
- La question apicole et l'exploitation forestière

### Conclusion des échanges :

De l'avis général, c'est un travail de très bonne qualité. Le président félicite l'équipe de la réserve pour la qualité du document présenté, en particulier sur la dimension « terre de contrastes ». Le travail scientifique est excellent. Il proposera des corrections de détail directement au gestionnaire.

Sur la question de la DFCI, des progrès sont encore à réaliser. Un travail important est à poursuivre avec le secteur viticole. Sur ce point, le CSRPN considère que la conservation de la biodiversité et de l'écodiversité dans la RNN a atteint son point d'équilibre avec le maintien des activités agricoles actuelles. Cet état d'équilibre ne peut être modifié au risque de perturber fortement la fonctionnalité des écosystèmes et la biodiversité qui ont justifié la création de la RNN.

**Avis 2015-03 :** Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité au plan de gestion de la RNN de la Plaine des Maures. Il précise qu'il considère que la conservation de la biodiversité et de l'écodiversité dans la RNN a atteint son point d'équilibre avec le maintien des activités agricoles actuelles. Cet état d'équilibre ne peut être modifié au risque de perturber fortement la fonctionnalité des écosystèmes et la biodiversité qui ont justifié la création de la RNN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2015-04

Date : 24/03/2015	Objet : Plan d'action en faveur du <i>Teucrium pseudochamaepitys</i>	Avis : Favorable à l'unanimité
----------------------	--	--------------------------------------

Le CSRPN réuni le 24 mars 2015, a examiné le projet de plan d'actions en faveur du *Teucrium pseudochamaepitys*.

Le dossier est présenté par le CBN Méditerranéen de Porquerolles, représenté par Sylvia Lochon, conservatrice et deux chargés de missions du CBN : Mathias Pires et Katia Diadema.

### Avis N°2015- 04:

Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de plan régional d'actions (PRA), étendu de manière pertinente aux stations connues d'autres régions administratives. Il recommande un rapprochement assez urgent vers les communes concernées pour les informer des enjeux mais aussi du cadre réglementaire lié à cette espèce protégée au niveau national. Il retient la pertinence de lancer une étude de type sociologique, mais ne méconnaît pas les difficultés pour sa mise en œuvre (qui ?; financement ; traduction opérationnelle des résultats, etc.).

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**